

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 06/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage : 06/10/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, M Patrick DEMARQUET Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS

Absents excusés :

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Nicolas Martinais
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH
M. Michel LÉBOUC donne pouvoir à M. Didier PETITPAS
Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT
Mme Sylvie COUPÉ donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

N°089/2023

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose que les textes suivants :

-loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

-Art. L 1111-1-1 et art. R1111-1-A à R1111-1D du Code général des Collectivités Territoriales, décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local

A partir du 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Notre référent sera la passerelle entre l' élu demandeur et le déontologue proposé éventuellement par le CDG 35

Certains départements ont déjà mis en place une réponse.

Suite à un échange en bureau, je vous propose Mme Stéphanie Garnier 3 -ème adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la nomination de Mme Garnier Stéphanie à ce poste
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire

